

**COMMERCE INTERNATIONAL**  
à référentiel commun européen

**U61 - Montage des opérations d'import-export**

**ÉLÉMENTS DE CORRECTION – Cristal de Paris**

**PARTIE 1 : MONTAGE DES OPÉRATIONS EXPORT**

**45 points**

• **Choix d'un mode de transport**

**1.1 Évaluez, en tenant compte du contexte de la transaction, les solutions logistiques envisagées UC61CP4 et UC61CP5 18 pts**

*Il est possible de calculer les coûts logistiques de 2 manières : soit par addition pré acheminement + expédition + assurance, soit par soustraction CIP – EXW*

*Accepter les 2 modalités*

*Accepter les calculs en dollars et la conversion avec n'importe quel cours*

**- Transport maritime 6 points**

Poids total de l'expédition :  $100 \times 6,1 \text{ kg} + 2 \times 14 \text{ kg} = 638 \text{ kg}$

Volume :  $(1 \times 1,2 \times 1,71) \times 2 \text{ palettes} = 4,104 \text{ m}^3$

Unité payante = volume car  $4,104 > 0,638 \text{ t}$  *1 point*

EXW Montbronn		50 000,00
Préacheminement		200,00
Expédition : (450 x 4,104)	<i>1 point</i>	1 846,80

CPT Jeddah	<i>1 point</i>	52 046,80
CIP Jeddah ( $52\ 046,80 / (1 - 0,2\ \% \times 1,1)$ )	<i>2 points</i>	52 161,56

**Ou assurance 114,76 (3 points)**

Frais logistiques = 2 161,56 EUR soit 4,32 % de la valeur EXW *1 point*

**-Transport aérien 6 points**

Kg taxable = 600 car ( $3 / 6 = 0,5 < 0,600$ )	<i>1 point</i>	
EXW Montbronn		50 000,00
Préacheminement		300,00
Frais émission LTA		20,00
Fret aérien (PP ne s'applique pas)	<i>1 point</i>	3 360,00
$600 \times 5,6 = 3\ 360$ et $750 \times 4,6 = 3\ 450$		
Taxe sûreté compagnie, IRC fuel : $0,5 \times 600$	<i>0,5 point</i>	300,00
Manutention ( $600 \times 1,05$ )	<i>0,5 point</i>	630,00

## CIE60IE

CPT Jeddah	1 point	54 610,00
Assurance (54 610 x 0,1 % x 1,1)	1 point	60,07
CIP Jeddah		54 670,07

Ou assurance 60,07 (2 points)

Frais logistiques = 4 670,07 EUR soit 9,34 % de la valeur EXW 1 point

### • Comparaison 6 points

Le choix explicite d'une solution n'est pas requis. On attend du candidat qu'il compare, avec un minimum d'explications, les 2 solutions logistiques à partir de critères pertinents (coût, délai, sécurité, contexte) : 1,5 par critère (0,5/1)

Tableau non exigé

	Maritime	Aérien	Avantage
Coût	2 161,56 EUR soit 4,32 % de la valeur EXW (Valeur relative)	4 670,07 EUR soit 9,34 % de la valeur EXW	Maritime
Délais d'acheminement	Min = 2 + 20 = 22 j	Min = 2 + 2 = 4 j 1 départ par jour	Aérien
Sécurité	Groupage mais emballage renforcé	Risque limité	Aérien
Adéquation entre le mode de transport et l'image du produit	Adapté aux volumes et à une faible valeur ajoutée	Adapté aux produits à forte valeur ajoutée et fragiles	Aérien

**Coûts** : avantage au maritime ; le % du coût logistique par rapport à la valeur EXW est deux fois moins élevé.

**Délais** : Sous réserve d'une commande rapide de la part du client : 12 semaines pour le délai de livraison (fabrication et remise à la compagnie aérienne ou mise à bord) et le délai d'acheminement soit 22 jours en maritime et 4 jours en aérien, la marchandise sera à disposition du client à destination avant la date souhaitée, 31 octobre.

**Sécurité** : marchandise bien emballée mais qui semble fragile pour le transport maritime.

**Adéquation** : l'aérien correspond davantage à des produits dont la valeur est importante et dont l'image est prestigieuse. (Accepter une argumentation pour le transport maritime).

### • Prévention des risques

1.2 Comparez et commentez dans un tableau les conditions de cette commande par rapport aux conditions générales de vente habituelles de CRISTAL DE PARIS UC61CP7 6 pts

On attend du candidat qu'il structure sa réponse dans un tableau comparatif autour de 4 caractéristiques commentées (1,5 point par critère identifié dont 1 point pour le commentaire) :

- incoterm
- acompte

## CIE60IE

- délai de paiement

- devise

Remarque : acompte, délais de paiement et devise peuvent être regroupés

Conditions générales de vente	Conditions du contrat avec l'acheteur saoudien	Commentaires
EXW Montbronn.	CIP Djeddah.	Prise en charge de la douane export, des frais de chargement sur camion à l'usine, des frais de pré-acheminement au port ou à l'aéroport et des frais de transport principal. On reste sur une vente avec livraison dans le pays de départ.
Acompte de 30 à 50 % à la commande.	Aucun acompte.	Offre initiale prévoyait un acompte de 50 %. Le contrat négocié sans acompte ne permet pas le financement de la fabrication. Augmente le risque client.
Virement Swift à la livraison.	Paiement à 90 jours date d'expédition (virement swift).	Augmente le besoin de trésorerie. Dans les deux cas, absence de sécurité de paiement.
Paiement en EUR	Paiement en USD	Apparition du risque de change.

### 1.3 Proposez les solutions les plus adaptées à la couverture des risques relatifs à ce contrat. UC61CP3 et UC61CP4 **4 pts**

Dans une limite de 4 points :

- liste de solutions par risque : 1 point

- justification de la solution : 1 point

Bonus 1 point si plus de 2 risques traités

- Pour le risque lié au paiement : client nouveau, de statut public donc risque politique ; il peut être couvert : assurance crédit, crédit documentaire confirmé ou stand-by irrévocable et confirmée, solutions peu réalistes compte tenu du type d'acheteur.
- Pour le risque de change : assurance change, couverture de change à terme, ADE.
- Pour le risque lié au transport : souscrire une assurance adaptée.
- Pour le risque de fabrication ou interruption de marché : aucune couverture hormis l'acompte mais risque faible compte tenu du contexte.
- ...

### 1.4 Analysez l'intérêt d'accepter la proposition de la banque notamment en évaluant la recette nette prévisionnelle. UC61CP5 **6 pts**

- Contre-valeur en EUR **2 points**

Marché à terme utilisé à 6 mois (délai de livraison de 12 semaines et délai de paiement de 90 jours)

## CIE60IE

Cours à terme : 1 EUR = 1,1655 USD (1,1198 + 0,0457) (1 point)	
Contre-valeur brute : 62 000 / 1,1655	53 196,05
Moins commission : 53 196,05 x 0,05 %	26,60
Contre-valeur nette :	(1 point) 53 169,45 EUR

### ▪ Somme nette encaissée après MCNE 2 points

MCNE sur 3 mois (règlement à 90 jours après la date d'expédition)	
Valeur de la créance en EUR :	53 169,45
Frais de MCNE : 53 169,45 x 3,2 % x 3 / 12	(1 point) 425,36
Somme encaissée à la mobilisation : 53 169,45 - 425,36	(1 point) 52 744,09 EUR

*Valoriser la démarche à partir d'une contrevaleur nette erronée*

Conclusion : 2 points pour les 2 idées

- recette en euros sécurisée
- reconstitution de la trésorerie après expédition à un moindre coût.

### 1.5 Rappelez au responsable logistique les points de vigilance à respecter pour sécuriser les expéditions en EXW et en CIP. UC61CP7 3 pts

Trois points de vigilance pertinents pour 3 points

Avec les incoterms EXW et CIP :

- Obligation d'avoir un emballage export suffisant pour le transport, sinon notre responsabilité pourrait être engagée. Le transporteur ne serait pas responsable d'une avarie éventuelle et l'assureur n'indemnise pas.
- Conformité de l'emballage pour la réglementation du pays de destination.

Avec un incoterm CIP :

- Nécessité de choisir un transporteur avec un niveau de prestations adapté aux caractéristiques du produit
- Vigilance particulière lors de l'enlèvement à l'usine qui se fait à nos risques.
- Choix d'une assurance tous risques pour mieux couvrir les risques : vol, etc.

### 1.6 Indiquez selon les deux incoterms, les éléments d'information à communiquer systématiquement aux clients pour éviter des réclamations injustifiées en cas de retard ou d'avaries. UC61CP7 4 pts

EXW (1 point pour 1 information pertinente)

- La livraison se fait dans nos locaux dès lors que la marchandise est prête pour l'enlèvement. Le risque est donc transféré à l'acheteur.
- Le dédouanement export est à la charge du client...

CIP (3 points pour 2 informations pertinentes)

- Le transfert des risques et donc la livraison se font lors de la remise des marchandises, dédouanées à l'export, au premier transporteur. Le client n'est donc

## CIE60IE

pas fondé à réclamer un remplacement de la marchandise ou toute autre compensation si une avarie se produit pendant le transport.

- Nous ne maîtrisons pas le délai logistique et les retards de transport ne sont indemnisés par aucune garantie.
- Dans le cadre du CIP, l'obligation d'assurance est minimale. Pour une couverture plus complète, vous devez nous en faire la demande...

<b>1.7 Conseillez vos clients afin de préserver les recours contre les transporteurs à réception des marchandises.</b>	<b>UC61CP7</b>	<b>4 pts</b>
--	----------------	--------------

Lors de l'arrivée de la marchandise dans vos locaux, vous devez signaler par des réserves écrites et précises sur le document présenté par le transporteur, les dommages apparents constatés ou les manquants afin de préserver les recours contre le transporteur (2 points). Ces réserves doivent être confirmées (2 points) par lettre dans les délais usuels.

*Remarque : possibilité de prendre en compte les réflexions pertinentes aux questions 1.5, 1.6 et 1.7 même si elles ne paraissent pas au bon endroit.*

## PARTIE 2 : MONTAGE DES OPERATIONS IMPORT

**35 points**

- **Conditions d'achat**

<b>2.1 Justifiez les conditions d'achat définies ci-dessus par CRISTAL DE PARIS.</b>	<b>UC61CP7</b>	<b>6 pts</b>
--	----------------	--------------

1 point par idée justifiée

- Fourniture d'un prototype : permet de s'assurer du respect du cahier des charges et sert d'étalon pour apprécier la qualité des séries reçues.
- Respect des délais : conséquence sur l'organisation de la production dans l'entreprise qui impacte le respect des engagements pris en aval sur les clients de CRISTAL DE PARIS.
- Incoterm CIF port français : ne pas avoir à prendre en charge la logistique (entreprise de petite taille), gain en besoin de trésorerie : si délai de paiement, celui-ci porte également sur les frais logistiques.
- Délai de paiement à 90 jours : soulage la trésorerie de l'entreprise et couvre le délai d'acheminement des marchandises.
- Crédit documentaire irrévocable : sécuriser le délai de livraison grâce à la DLE et s'assurer de la conformité des marchandises expédiées sur la base des documents fournis.
- Inspection avant embarquement par SGS : le certificat d'inspection atteste de la qualité de la marchandise, des quantités expédiées et de la présence des documents demandés.

<b>2.2 Comparez les coûts de revient prévisionnels unitaires pour ces deux fournisseurs (cours : 1 EUR = 1,12 USD).</b>	<b>UC61CP2</b>	<b>8 pts</b>
---	----------------	--------------

- Coût de revient global avec le fournisseur South Port Glass (5 points)

## CIE6OIE

Volume :  $2 \times (1 \times 1,2 \times 1,2 = 2,88 \text{ m}^3)$

Poids brut total :  $440 \text{ kg} = 0,44 \text{ tonne}$

CIF Anvers	64 800,00
Déchargement : <i>2 points (ou 0)</i>	115,20
$85 \times 0,44 = 37,40$ et $2,88 \times 40 = 115,20 > 80$	
Frais de dédouanement	125,00
Droits de douane (5 % de 64 800) <i>1 point</i>	3 240,00
Frais de livraison	230,00
Coût de revient <i>1 point</i>	68 510,20 EUR
<b>Coût de revient unitaire</b> $68 510,20 / 1 440$ <i>1 point</i>	<b>47,58 EUR</b>

*Si TVA : pas de point pour le coût de revient total*

### • Coût de revient global avec le fournisseur Zhendao (3 points)

Montant total FOB Hong Kong en euros : $61286,40 / 1,12$	54 720,00
Fret :	1 652,00
Assurance	150,00
Montant CIF	56 522,00
Droits de douane 5 % sur CIF <i>1 point</i>	2 826,00
Déchargement et post-acheminement	420,00
Prototype 3225/1,12	2 879,46
Coût de revient total <i>1 point</i>	62 647,46 EUR

**Coût de revient unitaire** :  $62 647,46 / 1440 =$  *1 point* **43,50 EUR**

*Si TVA : pas de point pour le coût de revient total*

## 2.3 Indiquez votre choix en l'argumentant.

UC61CP2

6 pts

4 points pour 4 critères pertinents

2 points pour une conclusion pertinente et cohérente avec le développement qui précède

### • SOUTH PORT GLASS :

- Réactivité plus importante (réponse le 30 juin) par rapport à Zhendao (réponse le 13 juillet)
- Prend en charge la logistique jusqu'à Anvers
- Facturation en euros
- Coût unitaire qui respecte la contrainte de coût de revient maximum de 50 EUR
- Le prototype n'est pas facturé, donc si on ne valide pas le projet, peu de frais

### • ZHENDAO :

- Coût unitaire moins élevé qui respecte la contrainte de coût de revient maximum de 50 EUR
- Acompte de 30 % au lieu de 50 %
- Délai de livraison plus court : 90 jours au lieu de 120 jours date de commande

### MAIS

- Non prise en compte de la logistique internationale, vente FOB
- Risque de change car facturation USD

## CIE60IE

Conclusion : malgré les deux inconvénients relevés dans l'offre de ZHENDAO, sa proposition respecte notre objectif de coût. Les deux inconvénients ne sont pas insurmontables pour CRISTAL DE PARIS : la solution passe par le recours au transitaire et une couverture du risque de change.

**2.4 Proposez les modifications à apporter au projet d'ouverture pour éviter des demandes d'amendements ultérieures.** UC61CP7 **8 pts**

Éléments à relever	Conséquences	Modifications
31D et 44 C - date de validité et date limite d'expédition <i>0,5 point</i>	Il n'y a que 5 jours entre les deux dates ce qui est trop court.	Rajouter au moins une semaine pour la date de présentation des documents et pour la date de validité <i>1,5 point</i>
42C - 60 days date of shipment <i>0,5 point</i>	Échéance de paiement après l'expédition au port de Hong Kong.	Draft 30 jours date de B/L <i>1,5 point</i>
46A - Freight prepaid <i>0,5 point</i>	Incoterm FOB donc fret payé par l'acheteur.	Freight collect <i>1,5 point</i>
46A - Insurance certificate <i>0,5 point</i>	Non exigible car FOB Hong Kong.	A supprimer. <i>1,5 point</i>

*Si remarque sur expédition partielle et transbordement : bonus 1 point*

- **Gestion douanière**

**2.5 Proposez, en le justifiant, le régime douanier à solliciter lors du dédouanement import des bouchons en verre.** UC61CP5 **4 pts**

Perfectionnement actif : 2 points

Justification : 2 points

Les bonbonnières seront exportées au Canada.

La réalisation d'une opération de transformation rend le régime du perfectionnement actif comme un choix incontournable car il permet l'exonération de droits et de taxes au moment de l'importation.)

**2.6 Évaluez l'impact de ce régime sur le coût de revient précédemment calculé.** UC61CP5 **3 pts**

3 points pour l'idée (1 point) justifiée par un calcul (2 points)

^ Le coût de revient des bouchons sera diminué du montant des droits de douane.

^ Économie réalisée : 2 826 EUR soit 4,5 % du coût de revient initial. ^

*Si régime faux en 2.5, ne pas pénaliser sur la question 2.6 et accepter le calcul d'économie des droits de douane, même avec le régime d'entrepôt.*